

### **Groupe 3: Quel système tarifaire est capable de garantir un équilibre entre usagers et gestionnaires**

1. Définir les coûts par périmètre (investissement, exploitation et maintenance, renouvellement) et diffuser l'information aux usagers;
2. Fixer les objectifs de la tarification (taux de couverture des coûts par les tarifs, reste subvention de l'Etat)
3. Fixer le système tarifaire (non linéaire):
  - a. Donner de l'importance à la partie fixe;
  - b. Tarification progressive par tranche basée sur la consommation d'un ha assolé selon la planification du PI
4. Système de recouvrement: refonte totale des règles et procédures de recouvrement des redevances de l'eau pour garantir le recouvrement total des redevances de l'eau;
5. Application rigoureuse des textes (actuels et futurs) régissant les GDA, le CRDA ainsi que les textes applicatifs du futur Code de l'Eau